

TRIBUNAL
de
CHALON-SUR-SAONE
et
Cour d'Assises
de
SAONE-ET-LOIRE

PARQUET

Chalon-s-S., le 27 Février 1899

Monsieur, le Maire

En réponse à votre lettre du 15 Février, concernant la mort d'un inconnu, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les recherches que j'ai ordonnées pour établir l'identité du défunt sont demeurées infructueuses.

Il y a lieu de dresser sans plus tarder l'acte de décès : vous pourrez employer la formule suivante. Après la continuer l'acte ainsi :

...lesquels nous ont déclaré que le cadavre 'un inconnu a été trouvé aujourd'hui sur le territoire de cette commune, qu'il paraît âgé de 60 ans environ, d'une taille de 1 m.70, cheveux blancs, barbe grisonnante, qu'il paraît que qu'il était boiteux ou estropié car des a trouvé béquilles étaient auprès du corps,

qu'il était vêtu d'un veston gris, de deux pantalons l'un gris à raies , l'autre gris à carreaux, d'une chemise blanche à raies rouges et portait des sabots ; que dans la poche droite du veston on a trouvé une somme de 5^{fr.} 40^c que la mort paraît remonter à la nuit du 3 au 4 février, et après nous être assuré du décès nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous, lecture faite.

Les indications signalétiques sont
Du procès verbal de gendarmerie
Vous pourriez les modifier si vous remarquiez une erreur manifeste. Elles doivent, dans tous les cas de ce genre, être insérées dans l'acte car elles peuvent servir, le cas échéant, à établir l'identité du défunt.

[signature]

Recevez Monsieur le Maire
l'assurance de ma considération très distinguée,

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

(signature)

Santilly

t. svp.

Cadavre d'un inconnu 1899
mise à jour :15 décembre 2023
